

La Sentinelle

Quotidien socialiste

PARTI SOCIALISTE SUISSE

Camarades!

Le Congrès d'Aarau a voté à l'unanimité la résolution suivante:

«Le Congrès du Parti socialiste suisse proteste unanimement contre le bâillonnement de la liberté de la presse par la justice militaire. Toute une série de jugements militaires démontrent que la situation exceptionnelle que nous traversons est exploitée pour étrangler la critique, peu agréable à la hiérarchie militaire. Le Congrès exprime sa sympathie aux rédacteurs des organes du Parti contre lesquels des enquêtes militaires sont en cours. Le Comité directeur assure à la presse du Parti son appui matériel et moral, afin qu'elle soit en mesure de remplir ses devoirs fondamentaux durant la crise actuelle. Le Congrès invite toutes les sections du pays à lancer dans le peuple le mouvement de protestation par des manifestations publiques.»

En rappelant encore une fois cette résolution, nous invitons les sections du parti à se préparer pour l'initiative qui va être lancée en faveur de la suppression du droit pénal militaire et des tribunaux militaires. Des centaines de milliers de signatures devront couvrir les listes et montrer ainsi au pouvoir militaire ce que le peuple pense des agissements du militarisme et les sentiments qui fermentent en lui suite de l'oppression qui étouffe nos libertés démocratiques, des atteintes violentes portées à l'opinion; montrer enfin qu'il entend ne pas se laisser ravir le droit de critiquer les actes des autorités militaires. L'indignation provoquée par les excès de certains militaires romanes grandit toujours plus. Le réveil vient et avec lui la conscience du gros danger dans lequel nos institutions libérales et nos idées et nos sentiments républicains et démocratiques se trouvent.

Il va se produire un puissant mouvement populaire, le parti socialiste doit en prendre la direction puisque c'est, en première ligne, contre notre presse et nos rédacteurs qui ont le courage d'exprimer des critiques que la justice militaire dirige ses attaques. Malheureusement la presse bourgeoise s'est inclinée devant la puissance militaire et, par conséquent, ce serait le rôle de la presse unanime de s'élever contre les prétentions du militarisme.

Un travail constant et énergique pour la suppression de la justice militaire est la meilleure protestation contre ses méthodes d'enquête et ses jugements. Cette lutte est le début et une partie de la lutte internationale contre le militarisme et la folie des armements. Dans cette lutte pour une vie de paix et de prospérité des peuples, le peuple suisse ne doit pas être au dernier rang.

Debout, camarades et au travail! Éclairer partout le peuple par des manifestations et faites signer les listes d'initiative par des milliers et des milliers de citoyens.

Le Comité Directeur.

Une pétition contre les annexions

D'après le «Daily Chronicle», la «Société allemande de la paix», présidée par le professeur Quide, de Munich, aurait écrit à tous les membres du Reichstag, leur demandant d'obtenir du chancelier de l'empire une déclaration officielle au sujet des conditions de paix que l'Allemagne serait prête à accepter.

«Naturellement, dit cette lettre, les conditions exactes de la paix ne peuvent être encore formulées, mais le chancelier doit déclarer publiquement que le gouvernement allemand n'entend pas intervenir contre les intérêts et les droits des petits États et que l'Allemagne ouvrira la voie à une entente internationale qui empêchera une nouvelle guerre.

«Cette condition est dictée par la présente situation militaire. Malgré que la position de l'Allemagne sur tous les théâtres de la guerre soit indiscutablement plus forte que celle de ses ennemis, elle ne peut cependant pas prétendre que ces ennemis soient battus. Ainsi l'Allemagne ne peut songer à «imposer» des conditions de paix.

«Il s'ensuit qu'il faut renoncer à toute annexion. Non seulement la situation militaire, mais les vrais intérêts de l'Allemagne eux-mêmes rendent toute annexion impossible; car, en cas d'annexion, l'Allemagne serait exclue des relations amicales qui s'établiront après la guerre entre les nations belligérantes et les pays neutres; enfin, et ce n'est pas la moindre raison, ce serait violer les droits des petites nationalités.

«Les conditions essentielles seront réalisées quand l'Allemagne aura obtenu la reconnaissance du principe de la «liberté des mers» et de celui d'une politique de porte ouverte pour le commerce entre l'Europe et les autres pays.»

L'AFFAIRE DE L'ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL

Egli et de Wattenwyl

sont renvoyés devant les tribunaux militaires

Berne, 19.

Le Conseil fédéral, réuni mercredi soir en séance extraordinaire pour discuter l'affaire de l'état-major, a décidé à l'unanimité, d'accord avec le général, qui assistait à la séance, de déférer les colonels Egli et de Wattenwyl à la justice militaire.

(Cette décision rencontrera une approbation unanime. Elle était la seule qui pût vraiment satisfaire la conscience populaire. Le Conseil Fédéral a fait son devoir — à la fin, il est vrai; — au tribunal militaire maintenant à faire le sien. — Réd.)

Pour supprimer les fruits empoisonnés il faut arracher l'arbre

I
Corruption partout

On juge un arbre à ses fruits. C'est la bonne vieille sagesse des nations qui l'affirme et elle n'a pas tort. Or, jetez un coup d'œil sur ces trois derniers mois et comptez donc le nombre des scandaleuses affaires parvenues à maturité sur l'arbre de la bourgeoisie.

Les abus de confiance, les vols, les gratifications de Berne, les spéculations, les augmentations de salaire de cinq mille francs, puis les trahisons des colonels, la coupable protection des autorités militaires et politiques, les vols de plans, les falsifications de passeports! C'est un sépulchre blanchi dont on commence à découvrir la corruption intérieure.

Tout ce monde politique et militaire qui prétend vouloir s'imposer au respect du peuple, qui s'arrogeait le droit de blâmer, d'admonester, de punir, d'emprisonner même ceux qui s'attaquaient à leur régime d'injustice et de fourberie, côtoyait tous les jours la honte, nageait dans la pourriture et ne maintenait son autorité que grâce à la complaisance inconcevable d'un peuple débonnaire pour les grands et sévère pour les petits.

Un fait semble résumer cette situation invraisemblable: Chacun se souvient que «La Sentinelle» fut accusée d'avoir porté atteinte à l'honneur de l'armée pour l'affaire Suiner. Or, la feuille où cette accusation d'atteinte à l'honneur de l'armée fut formulée, porte la signature du colonel Egli, accusé aujourd'hui, par le pays entier, de trahison.

Voilà un exemple typique de la paradoxale situation qui nous est faite et qui pourrait se résumer ainsi: On flanque au «clou» celui qui se regimbe contre l'empoisonnement du peuple par des méthodes et des procédés dignes de la Prusse seulement; on donne des galons de plus et on confie le droit de défendre et d'apprécier l'honneur de l'armée à ceux qui trahissent le pays.

Avec cela qu'il ne manquait pas déjà de civils qui auraient mérité la cour d'assises et auxquels on avait procuré de l'avancement.

Tant que le peuple supporte ces faits et continue à accorder sa confiance à ceux qui se font les complices de ces véritables atteintes à la morale publique, il n'a pas le droit de se plaindre et de protester.

Quand un arbre donne de tels fruits, il ne faut pas se plaindre autant qu'on le cultive encore.

Combien d'ouvriers, combien d'humbles gens, petits négociants, artisans, fonctionnaires, combien prennent des airs pincés en parlant du socialisme et croient se donner un peu de reluisant en s'affichant ridiculement dans les partis bourgeois.

Ceux-là, aujourd'hui, reçoivent aussi les éclaboussures des œuvres bourgeoises, ceux-là aussi supportent une part de la responsabilité.

II
Il faut l'arracher

Ces fruits mauvais sont fatales. Songez donc un instant, vous qui peut-être n'avez jamais réfléchi à ces choses et qui aujourd'hui vous sentez troublés, à ce que cultive le système social que nous subissons.

Le grand ressort de l'activité économique actuel, ressort qui déploie même ses effets dans le monde intellectuel et artistique et plus encore dans le monde politique, c'est la soif des affaires. Or, celle-ci développe, malgré tous les codes pénaux et tous les codes de la morale, le mensonge, la tromperie, la fraude, la cupidité et le luxe! Elle développe tant que ces taches gagnent peu à peu le corps social, vicient ses fonctions et gangrènent tout.

Il y a heureusement un fonds d'honnêteté dans le peuple qui résiste à cette influence corruptrice. Sans cela les abcès qui se manifestent chez nous depuis quelques mois se multiplieraient à l'infini, car le mensonge appelle le mensonge, la fourberie appelle la fourberie, le vol appelle le vol.

Qu'on prenne contre Egli et de Wattenwyl des mesures, c'est bien. Qu'on nettoie notre arinée de ce que la Prusse nous a envoyé, c'est bien encore. Mais ce ne sera qu'un paillatif.

Ce n'est que lorsque le prolétariat, guidé par son instinct de justice, aura réussi à débarrasser la planète de ce régime corrompé par ce tant de corruption disparaîtra. Protégez ce régime, vous favorisez les fruits empoisonnés.

Tolérez ce régime et vous êtes responsables du mal.

Combattez-le et organisez-vous pour le remplacer par un autre et vous aurez le droit de vous élever contre les scandales actuels.

E.-P. G.

Une ordonnance du général

Lorsque l'«Affaire des colonels» fut connue, on s'étonna, dans la population, de l'attitude du général. Il mit, il est vrai, les deux colonels coupables à la porte de l'Etat-major, mais, en même temps, il leur confiait un autre commandement. Après avoir trahi la neutralité du pays, les deux officiers félons furent nommés à des postes de première importance. Cette inconcevable attitude n'est pas comprise à l'heure actuelle. Plus on réfléchit au rôle du général en cette affaire, plus on est persuadé qu'il ne correspond pas à la gravité de la situation. Une ordonnance du général Wille des plus caractéristiques éclaire étrangement cette question. Elle porte le numéro 5800. Elle est datée du 10 avril 1915 et fut adressée aux chefs d'unités et de corps diversement subordonnés au commandant en chef.

Celui-ci a commencé par constater que la discipline est toujours très mauvaise, puis il ajoute: «Il n'y a qu'un optimiste irresponsable qui puisse croire et prétendre que les efforts pour l'établissement d'une discipline répondant à toutes les situations, aient obtenu plein succès. Toute excellence que semble être la discipline de nos troupes, il se peut que l'indiscipline réapparaisse partout. La plupart du temps, cela se produit par l'exercice du droit de se plaindre. La pratique de ce droit revêt un caractère de mutinerie, tandis que les bonnes gens croient simplement faire usage d'un droit.»

A l'ordonnance sont joints deux écrits que le général adresse aux commandants de division et qui doivent leur servir de direction. L'écrit numéro 2 dit littéralement:

«Ci-joint vous recevez en retour le dossier de l'affaire du bataillon... La décision de la Cour de cassation sera ce qu'elle voudra; il ne sera cependant prononcé aucune punition contre un officier du bataillon quel qu'il soit; surtout, il ne doit être fait aucune mutation dans le corps des officiers du bataillon — par exemple la mise à disposition du commandant de bataillon, qui pourrait laisser croire que l'on admet — ne serait-ce qu'en apparence — le tort des officiers.

«Par contre, ce que le grand juge a déclaré à l'occasion de cette sentence est juste, non seulement pour ce bataillon, mais d'une façon générale. Il ne faut pas nous faire d'illusion à ce sujet. Le mal provient de ce que nos officiers n'ont jamais su se présenter comme des supérieurs et s'imposer à leurs subordonnés avec l'assurance et l'énergie nécessaires.

«Dans une armée de milice, il faut enseigner ce qui permet au supérieur de tenir sa place. Celui-ci, dans la vie civile, se trouve en des rapports tout autres avec son subordonné militaire et ne peut pas acquérir cette qualité dans nos cours, où, la plupart du temps, il use ses pantalons sur les bancs.

«Le seul point où les officiers du bataillon ont... manqué dans cette affaire est qu'ils ne sont pas intervenus avec toute leur énergie dès qu'ils ont eu connaissance de ce qui se préparait.

«Pour moi, cela ne fait pas de doute que si le commandant de bataillon, dès qu'il apprit qu'un télégramme semblable allait être envoyé au divisionnaire ou qu'on en préparait l'envoi, avait pénétré au milieu de ces gens et leur avait crié: Etes-vous devenus fous? La plupart se seraient calmés sur-le-champ. Si, après avoir parlé aux hommes de cette façon, il leur avait amicalement déclaré pourquoi le bataillon avait été mobilisé aussi longtemps, tout serait rentré dans l'ordre à la satisfaction générale.

«Et si, par malheur, un des hommes, par exemple l'entrepreneur, appointé Z. ne s'était pas tenu tranquille et modeste pendant cette apostrophe et que le commandant de compagnie l'ait fait vider la place et jeter au cachot, la troupe eût été radicalement guérie.

«Chez nos officiers, la conscience qu'ils sont responsables de leurs troupes, qu'ils doivent les empêcher de commettre des fautes, est trop peu développée.

«Les cas sont à ma connaissance nombreux, dans lesquels nos officiers laissent en toute tranquillité se développer de graves fautes de discipline, grâce à une fausse conception du droit de se plaindre. Parfois, cela fait simplement l'objet d'une discussion tranquille autour d'une table. Il n'y en a point qui bondissent pour s'opposer à ces procédés. On n'estime pas que la responsabilité d'un officier est engagée, qui voit un cas pareil depuis son début, et qui ne croit pas qu'il soit nécessaire d'en donner connaissance par la voie du service ou de tout autre façon.

«Je renvoie d'ailleurs à ce que j'ai dit du cas du bataillon... mutatis mutandis, tout ce qui est exposé là vaut pour le cas actuel. Si la cour de cassation devait confirmer l'acquittement, il faut trouver le moyen de débarrasser le bataillon de l'appointé Z. et des autres éléments «galeux» (sic). Sur la façon de le faire, j'attends encore des propositions; je remarque seulement qu'une fois ces individus acquittés par le tribunal, nous n'oserons pas les dégrader. Par contre, j'ai la compétence d'employer les sous-officiers comme bon me semble!

«Comme réponse à l'acquittement, le dernier homme du bataillon... doit apprendre que nous ne souffrirons pas plus longtemps de pareils compagnons parmi d'honnêtes soldats.

Le général: WILLE.

Cet écrit est inouï, révoltant. Il explique tout, particulièrement l'avancement des deux colonels de l'Etat-major.

Les officiers doivent être protégés même s'ils commettent des fautes. Les soldats doivent être punis même s'ils sont acquittés par le tribunal.

Pour les premiers, il faut éviter même l'apparence des fautes, tandis que les soldats acquittés par le tribunal sont traités de gens sans honneur ne méritant plus de prendre place parmi d'honnêtes soldats.

Tout commentaire est superflu et ne ferait qu'affaiblir la portée de cet écrit.

Mais il faut se demander jusqu'à quand le peuple supportera qu'on protège des officiers coupables et qu'on insulte d'une façon éhontée des citoyens acquittés par le tribunal. Il est temps d'y mettre ordre. La démocratie ne doit pas admettre les conceptions féodales du général.

On ne traite pas si honteusement des soldats qui servent leur pays en supportant de lourds sacrifices personnels.

C'est pourquoi nous demandons:

a) Le Conseil fédéral est-il prêt à prendre contre le général les mesures appropriées aux circonstances?

b) Le Conseil fédéral est-il prêt à convoquer l'Assemblée fédérale, afin qu'il soit signifié là, au général, quelle est sa vraie mission?

(De la «Berner Tagwacht».)

La décision du Parti socialiste suisse

Le Parti socialiste à l'unanimité, demande la convocation des Chambres et arrête le texte définitif de l'initiative fédérale demandant la suppression de la justice militaire.

(Voir en 3^{me} page.)

LE LOCLE

Jeu. 20 janvier 1916, à 8 h. du soir
AU TEMPLE

Manifestation populaire

pour demander la convocation des
Chambres fédérales

Orateurs:

G. Naine, conseiller national.
P. Graber, »

Tous les citoyens, sans distinction d'opinion, sont invités à assister à cette manifestation.

Une grave accusation contre le chef de l'Etat-major général

Nous lisons dans le « Démocrate » :
« L'affaire (celle d'Egli et de Wattenwyl. — Réd.) est si grave que nous sommes en droit de demander une liquidation complète avec la lumière sur des points qui paraissent peut-être accessoires aujourd'hui encore, mais qui ne le seront plus demain.

Nous voulons parler spécialement de la situation délicate qui est faite désormais au chef de l'Etat-major général. La responsabilité de ce dernier est engagée, qu'il ait connu ou ignoré les machinations qui se trafiquaient à ses côtés. Mais là n'est pas la question. Il est certain que si Wattenwyl et Egli ont montré tant d'audace, c'est qu'ils se croyaient, du fait des sentiments de leur chef, à l'abri de toute sanction sérieuse. Les premières années de ses fonctions, le colonel Sprecher de Bernegg avait su heureusement se tenir au-dessus de toute coterie, ce qui lui avait valu une popularité énorme. Mais depuis lors, il a subi d'une façon démesurée l'ascendant d'Egli, devenu tout-puissant à l'Etat-major.

Certains vont plus loin encore. Ce journal a rapporté il y a quelques jours que l'Italie avait décliné l'agrément d'un attaché militaire suisse sur le front, en donnant la preuve, irréfutable que des renseignements sur ses troupes avaient été communiqués à l'Autriche par un officier d'Etat-major général. Le « Démocrate » a demandé des éclaircissements qui ne sont pas venus.

Or, nous devons dire aujourd'hui que, en Italie, on accuse ouvertement le chef d'Etat-major général suisse de cette communication louche. Cela n'est pas possible, nous le savons, mais il faut qu'on nous réponde. Nous avons droit à la lumière, à toute la lumière. » XXX.

A propos du dernier bruit, suivant lequel des renseignements sur l'armée italienne avaient été communiqués par un officier de l'Etat-major général suisse à l'Etat-major autrichien, la « Revue » dit savoir de bonne source que le gouvernement italien s'est borné à déclarer qu'il n'acceptait pas d'autres missions sur le front que celles des Alliés. Le reste serait inexact.

La nouvelle affaire

Le « Bund » annonce dans son numéro d'hier, concernant l'affaire d'un conseiller d'Etat de la Suisse romande :

« Comme il est question d'un conseiller d'Etat de la Suisse romande et pour que l'accusation ne tombe pas à faux, nous annonçons qu'il s'agit de M. Savoy, président du Conseil d'Etat du canton de Fribourg. Les services mentionnés ont été rendus à une puissance de l'Entente. »

La « Berner Tagwacht » dit :

« Cette nouvelle est exacte. Nous voulons seulement ajouter que M. Savoy, conseiller d'Etat et Directeur du département de Police du canton de Fribourg, était en communication avec l'attaché militaire français. Le reproche des faux papiers vise des certificats de bonne conduite et des passeports. L'enquête suit son cours, mais ce qui nous surprend c'est qu'elle traîne depuis six mois environ et qu'elle n'avance pas. Pour cette raison précisément, il était bon d'en avertir le public, afin que l'enquête soit poussée avec vigueur. »

D'après la « Revue », l'accusation qui a été portée contre M. Savoy a donné lieu aussitôt à l'ouverture d'une instruction judiciaire qui dure depuis plusieurs mois et qui paraissait devoir aboutir à un non-lieu. Un élément nouveau qui s'y est ajouté récemment fait aujourd'hui l'objet de l'examen du juge d'instruction militaire, dont il paraît utile d'attendre les conclusions avant de se prononcer.

La folie des bénéfices de guerre

De l'« Humanité » :

« Le bœuf continue à marquer une hausse générale et importante; le veau est plus hors de prix que jamais; le beurre a repris sa marche ascensionnelle et le voici revenu à 5 fr. 20, prix moyen; bref, aujourd'hui plus qu'hier, et sans doute encore beaucoup moins que demain, il faut constater que tout augmente. »

Après avoir enregistré le fait, le *Matin* déclare : « On se demande quoi conclure... »

« Quoi conclure? Ce n'est pourtant pas bien compliqué. Toutes ces choses sont hors de prix parce que ceux qui les détiennent sont gagnés par cette folie spéciale qu'on pourrait appeler la folie des bénéfices de guerre. Pendant les premiers jours tout le monde se crut ruiné. Puis, quand, retour de Bordeaux, on s'est aperçu qu'on ne s'était pas, ça été une ruée de revanche. Tous les marchands de rubans qui ne vendaient pas des obus à l'armée, tous les fabricants d'avions qui ne lui vendaient pas d'avions, tous les marchands de lorgnettes qui n'avaient pas un petit marché avec l'Intendance, se jurèrent de se rattraper! De là le fait que dans tous les domaines et sur quelque objet que ce soit, on se heurte maintenant à la spéculation et à l'accaparement. »

Bien sûr que les causes purement matérielles d'augmentation des objets de consommation ne sont pas niables. Mais il n'y a pas qu'elles, on le sait fort bien aussi. Et quand le *Matin* dit : « On se demande quoi conclure », il fait la bête, et feint de feindre afin de mieux dissimuler. En réalité, il sait comme tout le monde à quoi s'en tenir.

« Au total, il est prodigieux que l'Etat qui si facilement s'adresse aux hommes (par la mobilisation), en leur disant : « J'ai besoin de vous pour défendre ma frontière, et je vous réquisitionne jusqu'à la vie », n'ait pas le courage de tenir le même raisonnement (avec toutes les mesures d'équité possibles), à l'égard des choses. »

On dit par dérision : l'« Etat marchand de charbon », l'« Etat-bougnat », l'« Etat débiteur de viande ». Pourquoi pas? La Défense Nationale qui nous protège contre les pillards de l'extérieur doit aussi nous protéger, contre ceux de l'intérieur.

Victor SNELL.

Echos de la guerre

La guerre à l'alcool en France

La guerre à l'alcool est plus que jamais à l'ordre du jour en France. Nulle part, elle n'est menée avec plus de vaillance que dans les écoles maternelles!

Une directrice d'école a même eu l'ingénieuse idée de proscrire le flacon de vin apporté en classe par chaque petit élève — qui n'est tenu, depuis lors, qu'à apporter... un morceau de sucre! Ce morceau de sucre sert à sucrer les boissons chaudes qui sont servies aux bambins. Ils boivent de la mélisse, de la verveine, de la canonnille ou du thé.

L'été, on laisse refroidir l'infusion... Et la santé des enfants bénéficie de cet excellent régime.

Guerre et féminisme

La guerre a tous les jours pour conséquence une nouvelle victoire... pour la cause féministe. Les professions qu'ont bien dû délaissier les hommes partis aux combats sont peu à peu conquises par les receveuses, contrôleuses, comptables, allumeuses de réverbères, colleuses d'affiches et terrassières. Il était à prévoir que les femmes penseraient à s'exercer dans l'art du parfait Figaro.

Ce n'était d'ailleurs pas là une pensée bien nouvelle; mais à la façon qu'elle a de se généraliser à Londres, on voit bien qu'à la signature des traités, les citoyens de la capitale britannique auront tous leur barbier et se feront scrupule de ne plus lui demander ses services. Au reste, de véritables écoles de coiffeuses sont ouvertes par les soins officiels du London County Council, et, dans Oxford Street, on peut voir fonctionner l'un de ces curieux centres d'éducation professionnelle.

L'art délicat du bien-coiffer ne pourra que gagner en grâce et en fini, dans ces écoles d'un nouveau genre.

Mets de tranchées

On a mangé dans les tranchées l'hérisson sauté aux radis. Le hérisson a, lui aussi, payé un large tribut à l'alimentation de l'armée; convenablement ébouillanté, il se dépiaute de tous ses piquants. Reste une pauvre chose menue, de la grosseur d'une petite becasse.

Fricassé avec des oignons et beaucoup d'ail, le hérisson se laisse manger. Mais il est de plus pittoresques accommodements. Les chasseurs alpins, dans les Vosges, le mettent à d'étranges sauces, notamment « à la kronprinz », c'est-à-dire relevé d'une sauce très poivrée où mijotent des groseilles à maquereau, à la saison. Il y a aussi le « hérisson à la mère Cassecou », sauté à l'huile, dans une feuille de vigne, avec une garniture de carottes et un filet de vinaigre.

Enfin, le « hérisson à la Viviani », plus prosaïque, vrai hérisson de guerre, cuit dans son jus avec des pissenlits.

NOUVELLES SUISSES

Mesure tardive. — Le gouvernement bernois a avisé la municipalité de Delémont qu'il interdit au photographe prussien — dont il a été beaucoup question ces derniers temps — de suivre la troupe et de prendre de nouveaux clichés.

Cette interdiction ne vient-elle pas un peu comme la grêle après vendange?

BERNE. — *Tragique fin.* — On a retrouvé dans le lac de Brienz le cadavre de Mme Louise Wasserfallen-Ginsin, de Berne, 50 ans, qui était venue assister à Interlaken à l'enterrement de sa sœur.

TESSIN. — *Pour payer moins d'impôts.* — Le Conseil d'Etat du Tessin a infligé une amende de plus de 10,000 francs à un citoyen qui avait caché sa situation financière pour payer moins d'impôts. Le montant de l'amende sera partagé entre l'Etat et la commune de Bellinzone.

Infanticide. — A Lüdiano, la police a arrêté une jeune femme Scheggia, accusée d'avoir étranglé son enfant nouveau-né.

FRIBOURG. — *Accident.* — A la station de Vaulruz, de la ligne Bulle-Romont, mardi soir, au cours d'une manœuvre, le contrôleur Bornand, Vaudois, 25 ans, célibataire, ayant été pris par le pied dans une aiguille, ne put se dégager à temps et fut tamponné par un wagon. Transporté à l'hôpital, il dut subir l'amputation d'une jambe.

URI. — *L'accident d'Altorf.* — L'explosion dans la fabrique d'explosifs d'Altorf se réduit à la déflagration d'une certaine quantité de poudre noire sans conséquences graves. Le travail a déjà repris dans la section où l'explosion s'est produite. Les médecins déclarent que les blessés sont at-

teints de façon insignifiante et pourront reprendre le travail dans huit jours.

GLARIS. — *Assurance vieillesse et invalidité.* — Le projet du Conseil d'Etat de Glaris sur l'introduction de l'assurance vieillesse et invalidité, publié mardi, prévoit l'assurance obligatoire de tous les citoyens âgés de 18 à 50 ans et la mise en vigueur de la loi pour 1916. Une rente d'invalidité progressive de 150 à 300 francs à partir de 70 ans, une prime annuelle de six francs pour chaque assuré, un versement de un franc par tête de population par les communes et 1175 francs par l'Etat, ce qui nécessitera entre autres le relèvement de l'impôt d'Etat de ¼ %.

Du fond de la « coulisse »

On voit et on entend bien des choses du fond de la « Coulisse », — des choses tristes surtout, mais aussi, parfois, des choses qui font plaisir.

Aujourd'hui, le temps est « au triste », grâce à nos colonels. J'avais tout d'abord l'intention de dire l'impression que leurs exploits ont produite chez nous, mais je me suis souvenu à temps que ces sortes d'affaires doivent être jugées avec calme, avec autorité aussi, par des hommes dont le nom est une garantie de fermeté. Le magistral article de notre E.-P. G. m'a fait renoncer mon... bec de plume. Du reste, quand on a le malheur de s'appeler Legrognou (Sosthène pour les sœurs et les cousines) force est bien de rester dans l'ombre discrète que la crainte du ridicule, à défaut de modestie, impose à ceux qui, comme moi, n'ont reçu de leurs ancêtres pour tout héritage, qu'un nom aussi peu représentatif que connu. Comme, de plus, ma parenté avec les gens en vue de notre coin de pays remonte pour le moins à l'époque du jardin d'Eden, ce que je dirais, ne pourrait avoir aucune espèce d'importance. Voilà pourquoi je n'écrirai pas que les Jurassiens en ont par dessus la tête, comme toute la Suisse romande, de notre neutralité en partie simple; — qu'à force d'être drillés, censurés, condamnés, exposés à toutes sortes d'aventures plus ou moins propres par des gens qui se croient issus de la cuisse de Jupiter, ils finiront par prendre en horreur, non seulement notre régime politique, ce qui serait heureux, mais aussi, par voie de conséquence, notre pays lui-même; — que chaque jour un peu plus, leurs regards se détournent de leurs confédérés, qu'ils sont fondés, dans une certaine mesure, à croire complices, pour se tourner ailleurs, là où il leur paraît que la Liberté et les Droits de l'Homme et du Citoyen sont respectés davantage; — que, de pays suisse, le Jura deviendra inévitablement, si l'on n'y prend garde, une province « irredente ». Je tairai cela et bien d'autres choses encore, pour ne parler que d'une petite scène, sans importance en soi, mais qui m'a fait tout de même joliment plaisir.

C'était avant-hier, à Saint-Imier, devant le kiosque de M. Perrin. Trois femmes s'entretenaient entre elles des deux colonels. La plus jeune exprimait son indignation. Une de ses interlocutrices, une femme toute simple, ayant dépassé l'âge des fantreluches, mais parée d'une bonne figure tout ouverte, lui irépondit avec conviction : « Avez-vous su que Naine et Graber réclamaient la convocation des chambres? Nous avons de la chance de les avoir. »

J'ai senti, juste à ce moment, un petit choc dans le creux de l'estomac, et peu s'en fallut que, sans souci des convenances, je lui dise :

— Vous parlez d'or, madame, nous avons, en effet, de la chance, d'avoir Naine et Graber et encore quelques autres bons bougres comme eux aux Chambres; nous leur devons peut-être de ne pas crever de faim ou d'un mauvais coup pour la gloire du roi de Prusse. Si nous les soutenons comme il faut, tout ira bien; au cas contraire, gare la dégringolade.

Je n'ai pas dit cela pourtant, et j'ai continué mon chemin, mais je l'écris et c'est tout comme.

S. LEGROGNOU.

JURA BERNOIS

DELEMONT. — *L'affaire des comptes communaux.* — (Corr. part.) — Voici quelques renseignements sur l'affaire des comptes communaux :

Dans le courant de novembre 1911, des bruits circulaient sur la caisse municipale (tripotage), aussi le Conseil communal, dans une séance extraordinaire et sur la proposition de M. Gobat, avocat, alors adjoint, demanda au Conseil exécutif de nommer un commissaire-vérificateur, pour revoir la comptabilité des années 1902 à 1911 et le 26 décembre 1911, le gouvernement nomma M. Thürler, caissier municipal à Bienne.

M. Marcel Schmitt fut caissier jusqu'en 1099; le maire Zurbrugg se fit nommer caissier provisoire et fonctionna pendant trois mois; M. Oscar Habegger est nommé en 1910 et reste en fonctions jusqu'en 1913.

D'un premier rapport fourni par M. Thürler, l'ancien caissier Schmitt dut rendre une somme de 150 francs environ, ceci se passait en 1913.

Malgré de nombreuses réclamations, nous n'avons pas pu obtenir le rapport définitif jusqu'à ces derniers temps, et nous ne l'aurions pas encore, sans une plainte au gouvernement portée par le Conseil communal. Voici de quoi il s'agit :

Ensuite de révocation d'un préposé à la

tenue des registres de domicile — celui-ci avait soustrait une somme de 800 francs environ, passé aux assises et malgré la preuve et les aveux de l'accusé, il fut acquitté; s'il avait été socialiste, sans aucun doute, il ne serait pas en liberté à l'heure qu'il est — M. Marcel Schmitt fut nommé à ce poste. Les fonctionnaires sont nommés par le peuple.

Le Conseil communal qui avait des doutes sur la bonne tenue des comptes par le sieur Schmitt, décida de demander au gouvernement de ne pas laisser entrer en fonctions celui-ci avant que le rapport définitif fut en sa possession.

Le gouvernement ordonna à M. Thürler d'activer son travail et celui-ci vient d'être transmis à l'autorité communale.

Il en ressort qu'il existe des extences pour une somme de 120,000 francs environ, dont 24,000 francs sont contestés; reste une somme de 96,000 francs.

Ces sommes sont représentées par des impôts non payés, des installations d'eau, abonnements d'eau, etc., etc.

Parmi les impôts non payés figurent ceux de gros contribuables qui n'ont pas été inquiétés, alors que d'autres pauvres diables de journaliers ont été privés de leur droit de vote. La plus grande partie de ces extences sera perdue et cela par la faute de ces trois fonctionnaires qui se figuraient qu'ils n'occupaient leurs fonctions que pour le traitement et mener joyeuse vie. Il est connu que ces trois compères ne brillaient pas par une bonne conduite; bien au contraire, les heures de bureau se passaient la plupart du temps au café, au yass, aux parties de plaisir.

M. Thürler a découvert que Schmitt détenait illicitement une somme de 300 francs environ; Zurbrugg, 300 francs; Habegger, 800 francs et un employé de l'Office des poursuites, nommé Noirjean, 75 francs reçus d'un contribuable (Ce contribuable avait été poursuivi par la commune.)

Il est même prouvé que le sieur Schmitt avait puisé dans la caisse municipale une somme de 1,000 francs remise à Zurbrugg pour une partie de plaisir. (Ceci de l'aveu de Schmitt.)

On nous a dit que le Conseil communal n'avait qu'à s'incliner devant le vote populaire, ceci est juste; mais l'électeur a été trompé par les agents électoraux dévoués à Schmitt, car ce dernier sait se faire affable, s'incliner, se plier devant n'importe qui et, comme c'est un pilier de cabarets, vous voyez d'ici quelle influence ces manières doucereuses ont produit parmi les électeurs.

Bref, le gouvernement donna tort au Conseil communal en lui ordonnant de faire entrer en fonctions le sieur Schmitt.

Toutefois ce même gouvernement a invité ces quatre lascars à rendre les sommes qu'ils détenaient dans un délai de huit jours. Schmitt et Noirjean ont payé, mais les deux autres pas encore.

La population de Delémont est navrée de la décision gouvernementale; sans la plainte portée, la commune ne serait pas encore en possession de ces sommes.

On a ordonné aussi au Conseil communal de remettre toute l'affaire au procureur, qui verra la suite à lui donner, tout en faisant remarquer que Schmitt et Noirjean ayant remboursés, l'affaire pourrait être remise « ad hoc ».

ST-IMIER. — *L'affaire des colonels.* — Répondant au vœu de la population, le parti socialiste de St-Imier a pris l'initiative d'une manifestation populaire qui se déroulera en plein air. Elle aura lieu très probablement vendredi 21 janvier.

Y prendront la parole les conseillers nationaux de l'arrondissement; c'est du moins sur leur concours que compte le parti socialiste et qui ne saurait être refusé pour une circonstance, aussi extraordinaire.

Pour plus de détails, voir le numéro de demain vendredi.

Ce soir jeudi et demain soir, réunion du Comité du parti et fraction. Pour vendredi, à 7 ½ heures, au local, Erguel.

ST-IMIER. — *Ce n'est pas moi!* — On nous écrit :

Depuis la découverte de la malheureuse affaire de notre Etat-major général, de plaisants citoyens sans doute, jouant sur mon nom qui sonne à l'oreille comme celui de l'illustre « Egli » se plaisent à me « chiner » de toutes façons.

Moyennant dix sous de contribution que je verse à la souscription pour les six pages de « La Sentinelle » vous voudrez, M. le rédacteur, me prêter hospitalité pour ces quelques lignes.

J'aimerais faire savoir à tous ceux que cela peut intéresser, que mon nom s'écrivait Hægeli et non pas Egli, je suis heureux de n'avoir aucun lien de parenté avec le patriote « Egli ». (Sig.) Léon Hægeli.

CANTON DE NEUCHÂTEL

Notre bétail. — D'après le recensement cantonal du bétail, opéré en novembre dernier, il y a une augmentation de 1259 têtes bovines et de 2 mulets comparativement au dénombrement de 1914. Par contre il a été enregistré une diminution totale de 100 chevaux, 8 ânes, 1666 porcs, 28 moutons, 29 chèvres et 221 ruches d'abeilles.

Dans les bovidés, il y a augmentation de 52 taureaux, 88 bœufs, 237 vaches et 1432 élèves de plus de deux mois et diminution de 391 génisses et de 159 veaux de moins de deux mois.

PESEUX. — *Parti socialiste.* — Assemblée générale, vendredi 21 janvier, à 8 ¼ h.

précises du soir, au local, Hôtel du Vignoble, avec l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du Verbal; 2. Rapport des vérificateurs; 3. Rapport des Conseillers; 4. Rapport du président; 5. Renouvellement du Comité; 6. Renouvellement des vérificateurs; 7. Nomination des délégués et commissions; 8. Divers.

NEUCHÂTEL

Tribunal de police. — En automne 1915, des bruits circulaient à Neuchâtel concernant M. R. G., négociant, qui était accusé d'espionnage au service de l'Allemagne et d'expédition de cuivre à ce pays en le glissant dans des paquets destinés à des prisonniers français internés au-delà du Rhin.

M. R. G. dépose une plainte contre six personnes. Cette affaire est venue mardi matin devant le Tribunal de Police. Les débats ont duré fort longtemps; un nombreux public y assistait et a été le témoin d'un débâlage qui l'a mis à plusieurs reprises dans une folle gaieté.

Cinq des prévenus ont été acquittés; le sixième a été condamné à cinq francs d'amende et au douzième des frais.

Éclairage public. — Le service de l'électricité vient de transformer l'éclairage de l'Avenue du Premier-Mars en remplaçant les anciennes lampes à arc par des lampes à filament métallique de grande intensité. Il s'agit de lampes à incandescence de 2000 bougies, que l'industrie électrique est maintenant capable de produire sans difficulté et qui ne consomment pas plus d'un demi-watt par bougie, soit encore moins que la lampe à arc. Le nouvel éclairage, plus puissant que l'ancien, consomme donc moins d'énergie; de plus, une notable économie est encore réalisée sur la main-d'œuvre et le matériel, en ce sens qu'il n'y a plus de charbons à changer. Le remplacement presque quotidien des charbons brûlés rend en effet assez onéreux l'éclairage par lampes à arc. C'est dire que les lampes à incandescence modernes sont en train de détrôner les lampes à arc utilisées précédemment partout où l'on désirait avoir des foyers lumineux intenses.

L'Avenue du Premier-Mars est maintenant superbement éclairée.

LE LOCLE

Affaire de l'Etat-major général. — Pour notre peuple, aujourd'hui, l'heure est particulièrement grave. Quelles seront les conséquences qu'entraînera pour nous, ouvriers, l'affaire Egli-Wattenwyl? On ne peut le dire en ce moment. Mais, à coup sûr, si le peuple ne veille et s'il ne dicte pas sa volonté à qui doit l'entendre, ces conséquences peuvent être néfastes pour notre petit pays. Là est la raison pour laquelle, au Locle, comme ailleurs, chacun doit se lever, se rendre au Temple à la manifestation de ce soir, protester contre les agissements coupables des deux colonels précités et demander d'urgence la convocation des Chambres fédérales.

Bien des questions importantes se rattachant à l'affaire en cause doivent être exposées avec franchise au peuple. Celui-ci doit, une fois pour toutes, savoir ce que d'aucuns, parmi nos hauts galonnés, entendent vouloir faire de lui; d'autre part, dans la situation actuelle, il doit prendre bien conscience de ses droits et du grand devoir démocratique qui s'impose à lui à cette heure.

Pour toutes ces raisons donc, Loclois et Suisses, nous devons nous rendre en foule à cette manifestation.

P. S. — Pour la manifestation de ce soir, l'Union instrumentale veut bien prêter son concours. Elle jouera deux morceaux de musique, l'un au début et l'autre à la fin de la séance.

LA CHAUX-DE-FONDS

Conférence Vandervelde

Les cartes d'entrée pour la conférence de demain soir s'enlèvent rapidement. Les personnes qui tiennent à entendre le grand tribun socialiste et qui ne s'en sont pas encore procuré feront bien de se hâter si elles ne veulent pas arriver trop tard. Rappelons qu'elles sont en vente au prix unique de 30 centimes, dans tous les magasins des Coopératives réunies et au magasin de cigares Marchand-Weber, rue de la Balance.

Les billets seront retirés des dépôts demain, vendredi, à midi.

Épilogue. — Les faits. — A propos de l'incident de Noël au Gymnase, il reste donc acquis: 1° que M. Matthias a recueilli des racontars dénaturant complètement les faits et qu'il les a servis aux lecteurs du «National Suisse», dans le but unique de nuire à un professeur socialiste; 2° que cette manière d'agir lui a valu une protestation du corps enseignant du Gymnase par l'organe du directeur.

Voilà les faits simples et clairs que M. Matthias s'est efforcé de masquer par des attaques personnelles.

Assemblée des ressortissants. — Elle a eu lieu hier, à 8 h. 1/2 du soir, à l'Hôtel communal, sous la présidence de M. Mosimann. Un seul objet à l'ordre du jour est la nomination du conseil d'administration qui se compose de sept membres.

Sont nommés au premier tour nos camarades Georges Dubois, Charles Frank, Ch. Schurch et Paul Graber, et M. A. Quartier, notaire.

Au second tour, MM. Louis Droz et A. Montandon-Calame.

Chorale l'«Avenir». — Tous les membres de la chorale doivent assister à la répétition de ce soir jeudi, à 8 h. 1/4 précises, au Cercle. — Présence indispensable.

La Pédagogie au théâtre. — Nous rappelons au public que la soirée de bienfaisance donnée ce soir au théâtre par la Société pédagogique, commencera à 8 heures précises. — Comédies: «On ne badine pas avec l'amour»; — les «Femmes savantes». Il reste encore de bonnes places.

Conférence antialcoolique. — C'est le pasteur Junod de Neuchâtel auquel on avait fait appel pour la dernière conférence antialcoolique dans notre ville. Devant une assistance nombreuse, l'orateur développa le sujet suivant: «Ce qui fait vivre». Avec une franchise et une chaleur peu ordinaires, il fit le procès de l'alcool et son admirable exposé, avec citations et preuves à l'appui, démontra les erreurs et les préjugés de nos arrières, et l'action nocive de l'alcool qui détruit non seulement les facultés de l'homme mais toutes les aspirations nobles et saines que contient le cœur de chacun d'eux.

Opérette. — L'annonce de la représentation de «La Mascotte» a causé un grand plaisir aux amateurs d'opérettes, et tout porte à croire que cette représentation sera un nouveau succès pour la troupe Gheleys. La mise en scène sera des plus soignée et les yeux seront charmés par les gracieux minois portant à merveille le travesti. Au deuxième acte, divertissement d'un nouveau genre; danse sicilienne par la jolie «Carmen», authentique madrilène.

Nous avons annoncé au public l'engagement de M. Dutilloy, le sympathique harpiste. Cet intéressant artiste a un grand et glorieux passé. Dans le rôle de Pippo, il fait valoir sa voix harmonieuse, son talent de grand comédien. Mme Gheleys, qui a joué avec lui sur les grandes scènes de Nice, Lyon, Nantes, etc., tout le répertoire, sera sa Bettina.

A la demande d'une grande partie du public, Mme Gheleys tentera, ainsi que le fit Marthe Régnier, dans la «Gamine», de donner un grand gala d'opérette en matinée, à prix réduits. Si la location est suffisante, on jouera à 2 h. 1/2, le «Petit Duc», avec toute la troupe, ainsi que Mme Gheleys et M. Dutilloy.

A 11 heures, dimanche matin, on renseignera si la représentation a lieu. Téléphone 15.15.

La location s'ouvre aujourd'hui jeudi, pour les deux spectacles.

Concert d'orgue. — Fondés il y a trois ans à peine par les autorités communales, les concerts publics d'orgue ont vu, déjà deux fois, leur budget supprimé pour raison d'économie. Pour répondre au vœu formulé par nombre d'habitants, M. Charles Schneider, continuant seul son œuvre de vulgarisation musicale, donnera un concert, lundi prochain, 24 courant. Il s'est assuré le concours de Mlle J. Rouilly, contralto de Lausanne, dont la voix ample et magnifique avait produit une première fois l'impression que l'on sait. Mlle Rouilly n'est donc plus une inconnue du public. Celui-ci voudra l'entendre de nouveau; il retrouvera le plaisir de naguère. (Concert spirituel de Vendredi-Saint 1914).

Une heure d'orgue dans la pénombre du Temple est une jouissance qu'un trop petit nombre apprécie. Il serait à souhaiter que non seulement les habitués répondissent à l'invite, mais qu'un grand auditoire encourageât le musicien qui se donne corps et âme à une tâche ingrate.

Le programme dont nous parlerons dans quelques jours peut être consulté au magasin Beck et Cie, où les billets, numérotés ou non, sont en vente dès à présent.

Souscription permanente

pour couvrir le déficit et pour lancer les six pages

Suppl. d'ab.	Listes précédentes	fr.	9107.87
»	H. C.	0.20	
»	E. A., Boujean	0.30	
»	C. R., Fontainemelon	0.30	
»	G. G., Fontaines	0.30	
»	D. V., Prêles,	0.60	
»	M. E. C., Tramelan	1.20	
»	C. C., Locle	0.30	
»	M. R., Fribourg	0.30	
»	O. G. M., Granges	0.30	
»	R. M., St-Imier	0.30	
»	H. S., Corgémont	0.30	
»	A. S., Corgémont	0.30	
»	A. S. v. K., Corgémont	0.30	
»	A. D.	0.50	

Produit d'une collecte à la soirée du Cercle ouvrier, Peseux 3.40

Comité d'éducation Section romande, Biemme 5.—

Reconnaissant à P. Graber pour l'article P. Renaudel 0.50

Parti socialiste, Rochefort 2.60

5 copains au Cercle, Locle M. J. Idem, contre les traîtres, Locle 1.30

Fédération romande de la Jeunesse socialiste suisse; moitié de la collecte de Chaumont 1.15

Thé joyeux après l'assemblée du Temple 3.—

Meilleurs souhaits de nouvel an et salutations cordiales au courageux rédacteur, G. C., Lugano 0.75

Un groupe de jasseurs au Cercle ouvrier par C. F. 200.—

Un rhabilleur de boîtes C. D., Sonvilier, par C. F. 0.50

W. R., Locle 1.20

A. J. S., Sonvilier, Félicitations sincères à Ch. Naine et P. Graber, pour leur courageuse attitude 1.20

A. R., Tavannes, suppl. d'ab. 0.30

Total 9334.77

LA GUERRE

La situation

Le roi d'Italie a visité la flotte, qui se trouve dans le port de Tarente, et longuement conféré avec les amiraux. On parle d'accord entre l'Italie, l'Angleterre et la France pour assurer le charbon à l'Italie. L'Angleterre a réquisitionné des navires dans ce but.

L'empereur allemand, complètement rétabli, est reparti pour le front. On le signale à Niche.

Les journaux anglais établissent que l'Allemagne importe tout ce dont elle a besoin par les pays scandinaves: céréales, jambons, automobiles, etc. Toute la presse anglaise préconise un blocus beaucoup plus sévère. Mais on observera que pour qu'il soit effectif, le blocus devrait s'étendre à la Roumanie, qui vient de conclure d'énormes marchés de blé avec l'Allemagne; il devrait s'étendre aussi à la Turquie et à l'Asie mineure qui ouvrent à l'Allemagne d'immenses domaines. Or, on vient d'inaugurer le Berlin-Constantinople.

Cinq avions autrichiens sont venus jeter des bombes sur Ancône sans y faire grand mal. On sait que le dôme de cette ville fut une des premières victimes de la guerre.

On accélère les travaux de défense sur le canal de Suez. De nouvelles lignes de chemins de fer conduisent aux rives du canal.

A la suite d'un conseil des ministres, M. Briand est parti pour Londres.

FRONT FRANCO-ANGLO-BELGE

Communiqué français

Rien à ajouter au précédent communiqué.

A la frontière suisse

On mande de Bâle :

Mardi, on entendait de la frontière une faible canonnade dans la direction des Vosges. Vers midi, de fortes détonations ont éclaté dans les environs d'Istein. Elles provenaient sans doute d'exercices militaires.

Dans l'après-midi, des avions ont survolé Volkensberg et Helfrantzkirch. A ce moment-là s'est produite une détonation d'origine inconnue.

Plus tard, d'autres avions français ont plané au-dessus de Kembs, puis sont repartis dans la direction d'Altkirch.

Le long de la frontière suisse, entre le poste de douane de la route de Saint-Louis et celui de la route de Huningue, les Allemands procèdent à l'établissement d'une barrière en fils de fer barbelés.

FRONT BALKANIQUE

Les négociations seraient rompues entre l'Autriche et le Monténégro

Le « Temps » publie la note suivante : Une nouvelle importante et imprévue, dont il est encore impossible, pour le moment, d'apprécier le caractère, nous parvient cette après-midi. Les négociations entamées entre le Monténégro et l'Autriche-Hongrie sont rompues. Voilà le fait; mais on ne possède aucune précision permettant de savoir si la rupture porte sur les négociations en vue de la reddition de l'armée monténégrine ou sur les négociations de paix qui devaient suivre immédiatement cette reddition sans conditions.

Les journaux de Paris apprennent de Londres que, suivant un télégramme officieux de Berlin, le prince du Bülow représenterait l'empereur d'Allemagne dans les négociations de paix avec le Monténégro.

FRONT ITALO-AUTRICHIEN

Communiqué italien

Dans le secteur de Tolmino, dans la nuit du 17 au 18, un détachement ennemi a tenté d'attaquer un de nos retranchements sur la hauteur de Santa-Maria; il a été repoussé et a laissé 30 cadavres sur le terrain. Pendant la même nuit, dans la zone entre la cote 183 et Oslavia, des détachements ennemis ont tenté de se rapprocher de nos position; la ferme conduite de nos troupes, qui ne se sont pas laissés induire en erreur par les cris trompeurs poussés par l'ennemi, a entravé rapidement cette tentative.

Sur le Carso, aucun événement important.

SUR MER

Un navire allemand fait naufrage

Le «Daily Mail» apprend de Copenhague qu'un navire patrouille allemand a sombré dans le Belt de Langland, près de Kiel. Plusieurs cadavres allemands ont été jetés à la côte.

LES DÉPÊCHES

Les colonels traduits devant la justice militaire

BERNE, 19. — (Officiel). — Dans sa séance de ce soir, le Conseil fédéral et le commandant de l'armée ont pris connaissance du complément d'informations auquel il a été procédé à l'égard des faits mis à la charge des colonels Egli et de Wattenwyl.

Ce complément d'enquête permet d'exclure dores et déjà que les faits imputés aux officiers sus-mentionnés revêtent le caractère de haute-trahison. Il s'agirait d'infractions tombant sous la qualification générale de violation des devoirs imposés par la neutralité du pays et par les obligations du service militaire.

Le Conseil fédéral et le général sont d'accord

pour admettre que seule une procédure judiciaire complète est propre à donner à cette affaire la suite qu'elle comporte et à faire sur les agissements des officiers prénommés toute la lumière qu'exigent les intérêts supérieurs du pays et de l'armée.

En conséquence, il a été décidé que le juge militaire sera saisi immédiatement d'une ordonnance d'enquête.

Nancy et Metz bombardés

PARIS, 19. — (Havas.) — Officiel. — Au sud de la Somme, dans le secteur de Lihons, un blockhaus ennemi a été détruit par notre artillerie.

Entre Soissons et Reims, nos canons de tranchées ont causé des dégâts sérieux aux ouvrages allemands dans la région d'Aille à l'ouest de Craonne.

En Lorraine, un tir exécuté sur un groupe de maisons occupées par les Allemands près d'Alincourt, à l'ouest de Château-Salins, a donné les meilleurs résultats.

Dans la nuit du 18 au 19, deux appareils allemands ont jeté quatre bombes sur Nancy. Une de nos escadrilles a aussitôt pris l'air et bombardé les gares de Metz et d'Arnaville. Vingt-deux obus ont été lancés sur les bâtiments, qui ont subi des dégâts.

Les inondations en Hollande

AMSTERDAM, 20. — Selon le «Maasbode», la digue d'Apeldyke, près de Dendermonde, se crève. La ferme d'Aarnødsyke est déjà recouverte par l'eau. La crue de la Meuse a détruit un pont près de Namur. Plusieurs habitants se sont noyés dans les villages environnants.

L'incendie de Bergen

LONDRES, 20. — Les dernières informations reçues confirment la gravité de l'incendie de Bergen. La seconde ville de Norvège est presque réduite en cendres.

Un vent de Nord-est et la destruction de l'usine électrique ont contribué à aggraver le sinistre: La gare, le bureau central télégraphique, le théâtre, l'hôtel de ville, la Bourse et les musées ont été épargnés.

Par contre, des milliers de personnes sont sans abri. Les dégâts s'élèvent à environ 150 millions de francs. On ne signale jusqu'à maintenant qu'un mort et quelques blessés.

Lets Serbes à Salonique

SALONIQUE, 19. — 1800 soldats serbes sont arrivés à Salonique à bord d'un transport allié, venant d'Albanie. Ils ont été conduits au camp français, où ils seront armés et habillés.

Deux officiers bulgares déserteurs conduits à Salonique ont déclaré qu'ayant refusé de brûler sept villages serbes, ils ont été condamnés à mort.

Nouvel emprunt de 100 millions

BERNE, 19. — Suivant le «Bund», le Conseil fédéral aurait décidé d'autoriser le département des finances à ouvrir des négociations en vue du quatrième emprunt fédéral de mobilisation. L'emprunt serait probablement d'un montant de cent millions de francs, qui serait émis vraisemblablement au taux de 4 1/2 %. Le cours d'émission n'est pas encore fixé.

Volours de blé

MORGES, 20. — Les démarches pour l'extradition de trois voleurs qui ont dérobé des sacs de blé aux entrepôts de Morges, au commencement de décembre dernier, ont abouti. Les autorités françaises ont remis les prévenus aux gendarmes suisses lundi dernier. Les prévenus ont été amenés à Morges, puis à Lausanne, où ils comparaitront devant le Tribunal militaire.

L'affaire de l'Etat-major à Genève

GENEVE, 20. — Le parti jeune radical a tenu hier soir une grande assemblée. Après discussion, il a été décidé d'organiser pour ce soir une assemblée populaire avec l'ordre du jour suivant: L'affaire des colonels.

Plusieurs orateurs prendront la parole, notamment M. Willemin, conseiller national.

Le Comité Directeur du Parti socialiste et le Groupe socialiste aux Chambres, à Zurich

Toute la presse socialiste, tant allemande que romande, a mené une ardente campagne de protestation contre le scandale de l'Etat-major. C'est par milliers de numéros que la «Tagwacht», la «Neue Freie Zeitung», le «Volksrecht», la «Volksstimme» et les autres journaux socialistes, ont été demandés par la bourgeoisie mécontente de la passivité de sa presse.

Cette même unanimité s'est rencontrée hier au Comité Directeur du Parti siégeant avec le Groupe aux Chambres. La récapitulation des faits auxquels s'ajouta la circulaire révoltante du général (que nous publions en première page, Réd.), a permis à l'assemblée de prendre des décisions unanimes et énergiques.

Il fut décidé de réclamer la convocation immédiate des Chambres et de recueillir les 47 ou 48 signatures nécessaires. Une lettre express fut envoyée au Conseil fédéral et transmise à l'Agence télégraphique suisse.

Ensuite, dans la même séance, l'initiative fédérale contre la justice militaire fut arrêtée. Les deux points essentiels sont la suppression des tribunaux militaires et l'abaissement des arrêts, qui peuvent être infligés par mesure disciplinaire, de 20 à 10 jours.

Enfin, des propositions ont été arrêtées, devant servir de base pour réaliser la complète unité avec le Grütli, unité qui est en excellente voie en dépit des vœux de la presse bourgeoise.

Temple Communal, **LE LOCLE**

JEUDI 20 Janvier, à 8 heures du soir

Manifestation Populaire

pour demander d'urgence la convocation des Chambres fédérales

Orateur : 9060

P. GRABER, Conseiller national
C. NAINE, " "

Théâtre de La Chaux-de-Fonds

Portes 7 1/4 h. JEUDI 20 Janvier 1916 Rideau 8 h. préc.

Grande Soirée de Bienfaisance

organisée par la SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE en faveur des œuvres scolaires locales

PROGRAMME

Les Femmes Savantes, 5 actes, de Molière.
On ne badine pas avec l'amour, 3 actes, de Musset

Prix des places : Balcons de face, Premières devant, fr. 2.50; Premières de côté, Fauteuils d'orchestre, Parterres, fr. 2; Parterres debout, Secondes numérotées, fr. 1.50; Secondes non numérotées, fr. 1; Troisièmes, 50 ct.
Location chez M. Méroz, concierge du théâtre, dès le 18 janvier. 9042

Mise au Concours

La Direction soussignée met au concours les travaux de démolition de la haute cheminée située au nord de l'ancienne halle aux fours.

Le cahier des charges peut être consulté au bureau de l'ingénieur du service du gaz, Collège, 30, 1er étage.

Les offres sous pli fermé, portant la souscription «Démolition de la cheminée de l'ancienne halle aux fours» devront être adressées à la Direction des Services Industriels jusqu'au 25 janvier, à 6 heures du soir.

L'ouverture publique des soumissions aura lieu le 26 janvier, à 11 1/2 heures du matin, à la Salle du Conseil Général, Hôtel Communal. 9030

Direction des Services Industriels.

OTTO KLENK - LOCLE

Téléphone 2.19 MARCHAND TAILLEUR Rue D. JeanRichard 23

Confections Bonneterie Chemiserie pour Messieurs, Jeunes gens et Enfants

Prix modérés. (Se rend également à La Chaux-de-Fonds)

Association Mutuelle Helvétique

Société de Secours en cas de Maladie

Les membres sont avisés du domicile du nouveau président, **M. Emile Rutscho, Temple-Allemand, 89.** H20231C 8991

27^e année. — 1^{er} semestre — 1^{er} Février au 15 Juillet 1916

Programme des Cours semestriels de l'Ecole de Travaux féminins pour jeunes filles et adultes à La Chaux-de-Fonds

Ouverture des cours : le 1^{er} Février 1916, au Collège des Crétêts

Coupe et confection pour dames. Vêtements d'enfants, Transformations. Cours du jour et du soir, 6 heures par semaine	Prix du cours
Cours spécial de lingerie. Broderie. Dentelles. Blouses. Robes. Cours du jour ou du soir, de 6 heures par semaine	Fr. 25.—
Lingerie, Broderie, Dentelles, Racommodages de tous genres. Cours du jour et du soir, de 6 heures par semaine	» 40.—
Modes. Cours de 8 leçons de 3 heures, jour ou soir	» 25.—
Repasseage. Cours de 12 leçons de 3 heures, jour ou soir	» 3.—
Dessin. Peinture. Pyrogravure. Métalloplastie, Travail du cuir, etc. Cours du jour et du soir, 2 heures par semaine	» 15.—
Dessin professionnel. Cours du jour de 2 heures par semaine	» 10.—
	» 15.—

N.B. — Les demi-cours et les quarts de cours sont admis. — Cours à prix réduits. — Toutes les élèves, anciennes et nouvelles, sont priées de se faire inscrire à la Direction, 2^e étage, au Collège des Crétêts. 9055 H30256C

La Commission de l'Ecole de Travaux féminins.

NEUCHÂTEL

Libre-Pensée
DEBATER CLUB

Jeudi 20 Janvier 1916 à 8 1/4 h. du soir 9063

à Beau-Séjour (Neuchâtel)
CONFÉRENCE
contradictoire

Les Internationalistes et la Guerre

Orateur : **D. Liniger**

Le public (dames et messieurs) est cordialement invité à y assister.

La Chaux-de-Fonds - Temple français

Lundi 21 Janvier 1916 à 8 1/4 heures précises du soir

CONCERT D'ORGUE

Charles Schneider Mlle J. Rouilly
Organiste Contralto de Lausanne

Prix des places : Numérotées, 2 fr. Non numérotées, 1 fr.

Billets en vente au Magasin Beck et Cie, et le soir du concert à la porte du Temple. H20317C 9056

Toujours acheteur de

Vieilles Laines

cuir, laiton, chambres à air, vieux pneus, caoutchoucs
Chiffons, Os et Vieux Fer au plus haut prix. 9019

JEAN COLLY
Rue des Torreaux 15
Téléphone 1402. Se rend à domicile.

Magasin Parc, 66

Bien assorti en dentelles, broderies, mouchoirs couleur et fantaisie, pochettes, bretelles, semelles en feutre, petite mercerie et papeterie 8647 Se recommande, Adolphe Kröpfl.

PARAPLUIES

Choix immense :: Prix extra avantageux

Parapluie pour Dames. Prix de réclame, fr.	2.95
Parapluie en serge, pour Dames et Messieurs. Réclame fr.	3.90
Parapluie en satin Chine, av. et sans fourr. p. Dames et Messieurs. Récl. fr.	4.90
Parapluie en Gloria, avec et sans fourr. p. Dames et Messieurs. Récl. fr.	5.90
Parapluie Gloria, av. et s. fourr. à listière, p. Dames et Messieurs. Récl. fr.	6.90
Parapluie mi-soie, avec et sans fourr. pour Dames et Messieurs. Réclame fr.	7.90
Parapluie mi-soie, av. fourr. pour Dames et Messieurs. Réclame fr.	8.90
Parapluie en silésienne, avec fourr. pour Dames et Messieurs. Réclame fr.	9.90
Parapluie en soie royale, avec fourr. pour Dames et Messieurs. Réclame fr.	10.90
Parapluie en pure soie, avec fourr. très belle qualité. Réclame fr.	13.90

GRAND CHOIX DE **Parapluies pour Enfants** depuis 2.50, 3.25 et 4.25

Réelle occasion Tous ces articles sont exposés sur des tables spéciales Réelle occasion

Chaque parapluie est garanti

Grands Magasins **GROSCH & GREIFF S.A.** La Chaux-de-Fonds

Ecole de Travaux Féminins

L'exposition des travaux exécutés pendant l'année s'ouvrira le **SAMEDI 29 JANVIER, au Collège des Crétêts, II^e étage.**

L'Exposition

sera ouverte le samedi 29 janvier, de 2 h. de l'après-midi à 9 h. du soir, et le dimanche 30 janvier, de 10 h. du matin à 6 h. du soir. H30255C 9054

Alexandre PARATTE

8324 Cordonnier
T.-Allemand, 105
se recommande pour tous les travaux concernant sa profession.
Ressemellages de CAOUTCHOUCS garantis indécollables



Chambre. A louer une chambre bien meublée, à un monsieur travaillant dehors. — S'adresser rue de la Serre 43, au 3^e étage à droite. 9053

Chambre. A louer une belle chambre meublée, au rez-de-chaussée et au soleil. — S'adresser à la Laiterie rue D. JeanRichard 19. 9058

Chambres. Deux belles chambres meublées et indépendantes sont à louer près de la Gare, avec pension si on le désire, à messieurs honnêtes. Electricité. — S'adresser Jaquet-Droz 58, au café. 9036

A vendre un agencement de magasin (banque et vitrines).

A remettre petit appartement de 2 chambres, cuisine et toutes dépendances, sis au rez-de-chaussée. — S'adresser à M. Alexis Lebet, à BUTTES (V. de Tr.). 9031

Traineau. On offre à vendre un joli traineau blanc pour enfant, ainsi que deux LAMPES à gaz. — S'adresser Numa-Droz 94, au 3^e étage à gauche. 9071

A vendre quelques rassemellages d'occasion chez E. Sauter, cordonnier, rue du Fuitts 5. 9057

Dame horlogère travaillant à la maison désire trouver petite partie d'horlogerie, soit démontage et remontage de coqs, démontage de finissages, etc. — S'adr. Temple-Allemand 89, 3^e étage à gauche. 9052

Les suppléments de la Tribune de Lausanne seront déposés au N° 45 rue A.-M. Piaget pour le quartier de Bel-Air. — A la même adresse, on demande à acheter une machine à tourner Dubail. 9059

Etat-civil de Neuchâtel

Promesses de mariage. — Charles Wiedmer, imprimeur, et Elisa Hepp, de Neuchâtel, couturière, les deux à Genève.

Naissance. — 15. Maurice-Alfred, à Alfred Bavaud, employé postal, et à Hélène-Bertha née Steiner.

Etat civil de La Chaux-de-Fonds
du 19 janvier 1916

Naissance. — Jaquet, Robert-André, fils de Abram-Louis, horloger, et de Elisa née Vuille, Neuchâtelois.

Promesses de mariage. — Nestlé, Frédéric-Alexis, mécanicien, Neuchâtelois, et Erler, Mathilde, sans profession, Saxonne.

L'Imprimerie Coopérative
livre en 2 heures les

Lettres de faire-part mortuaires

FEUILLETON DE «LA SENTINELLE» 50

Le Bouffon de la princesse Maud

ROMAN INÉDIT PAR

MAURICE DEKOBRA

(Suite)

Il appela Frau Dickebein.
— Un citron, un verre et de l'eau, s'il vous plaît, madame.
— Avec une paille, pour une citronnade, messieurs?
— Voilà, tout de suite.
Et comme l'hôtesse trottinait vers la cuisine. Hans déclara, en se lavant les mains :
— Cette femme a du flair!

XX

Quand on n'a plus sa tête à soi.

Un quart d'heure plus tard, nous sortions du village de Torheim; Hans était de plus en plus Américain et patron, moi, plus Belge et plus chauffeur que jamais. Notre plan était arrêté. Nous connaissions les moindres détails de la comédie que nous allions jouer.

Je conduisais la voiture à une allure modérée, parce que la route était mal entretenue, quand soudain Hans me dit :

— C'est là-bas, monsieur... Au bout de cette pente... Monsieur voit ce morceau de toit d'ardoises parmi les hêtres?

— La villa Rheingold?

— Oui, monsieur.

Hans se dressa dans la voiture.

— Ah! les voilà... Ces deux hommes en noir, qui ont l'air de jouer à cache-cache, sous les peupliers, ce sont eux.

— Oui... je les aperçois. Alors, Hans, à nous le grand jeu... «Achtung!»

J'avancai jusqu'à une centaine de mètres des deux agents, afin que leur curiosité fût arrêtée par notre manège, et j'arrêtai l'automobile tout net. Puis, descendant de mon siège, je montai sur le marche-pied de la voiture et criai à tue-tête.

— Donnez-moi votre place, vvement!

Hans se leva et répliqua sur le même ton :

— Qu'est-ce qui vous prend?

— Rien! Rien! Allez... ouste!

Sautant alors de l'intérieur du double-phaéton, je pris Hans à bras le corps et nous lutâmes avec de grands gestes, avec des prises, des bras roulés et des ceintures à rebours qui devaient produire une vive impression... vus de loin. A la fin, Hans tomba sur la route, ce pendant que, le plus tranquillement du monde, je m'installais à sa place et ne bougeais plus. Au cours de cette scène, je n'avais pas perdu de l'œil les deux détectives qui, là-bas, avaient d'abord regardé notre voiture arrêtée et qui, maintenant, s'avançaient pour connaître la cause de cette altercation.

A peine furent-ils à vingt mètres de l'automobile que Hans marcha vers eux, le pantalon couvert de poussière, frictionnant d'une main sa rotule gauche.

— Qu'y a-t-il? cria l'un des détectives.

— Messieurs! Messieurs! Il est fou! Je vous jure qu'il est fou!

— Qui?

— Mon chauffeur?

— Cet homme?

Et ils me désignaient en s'approchant de la voiture.

— Oui. C'est mon domestique. Il s'appelle Hans. Il conduit généralement... Mais aujourd'hui, je ne comprends rien à son attitude. Vous l'avez vu, messieurs... Vous êtes témoin... Il s'est précipité sur moi, m'a jeté par terre et m'a ordonné... oui ordonné de prendre le volant!

Les deux détectives me dévisagèrent, puis se tournèrent étonnés, l'un vers l'autre. Celui qui paraissait le plus intelligent des deux m'interpella :

— Que signifie cette histoire? Vous êtes bien Hans, le chauffeur de ce monsieur?

Pourquoi refusez-vous de lui obéir?

Sans bouger, sans faire le moindre geste, les mains dans les poches, les jambes croisées, je laissais tomber un regard dédaigneux sur mon interlocuteur, le regard qu'un professeur de rhétorique aurait pour un humoriste, et je répondis d'une voix blanche :

— Je ne suis pas Hans. Je ne suis pas le domestique de ce monsieur. C'est au contraire lui qui doit m'obéir.

— Vous l'entendez! fit Hans.

— Voyons, repart le détective intelligent... Votre farce a assez duré! Il faut retourner à votre volant, Hans...

Je demeurai sourd à ses exhortations et de la même voix sans inflexions je déclarai :

— Pardon; vous faites erreur; Hans,

c'est lui. Moi, je suis le propriétaire de cette voiture. Moi, j'ai toujours été patron. Moi, je n'ai jamais reçu d'ordres. Moi, je suis un grand homme avec ma cervelle en platine, mes pieds en nickel et mon estomac en accordéon.

A peine achevé que les deux détectives se tournèrent muets de stupeur vers Hans qui, accablé, semblait dire : «Vous voyez où il en est!»

— Votre chauffeur est tout à fait marteau, finit par constater à mi-voix le détective intelligent.

— J'en ai peur.

— Il n'y a rien à en tirer.

— Le plus extraordinaire, c'est la soudaineté de cette crise! fit Hans les bras au ciel! Que vais-je faire d'un domestique fou à présent? Car cela peut durer un jour comme dix ans. Ce matin, il raisonnait encore sainement, sa cervelle n'était pas dérangée le moins du monde... Je n'y comprends rien.

Les deux détectives, perplexes, se concertaient à l'écart.

Ils semblaient hésiter à prendre une détermination.

— Vous ne connaissez pas, messieurs, un médecin qui pourrait me conseiller utilement? Vous êtes peut-être du pays? Je vous serais si reconnaissant de vouloir bien m'aider à sortir de cette aventure... Il est vrai que vous ne savez pas qui je suis! Aussi permettez-moi de me présenter moi-même: William Harry Nobbs, de Philadelphie, citoyen américain, voyageant en Europe pour son plaisir... Voici d'ailleurs mon passeport...

(A suivre).